PROJET ÉDUCATIF TERRITORIAL/ PLAN MERCREDI

Une ambition éducative pour tous les enfants à poursuivre.

2022-2025

LEXIQUE

ACM Accueil collectif de mineurs / centres de loisirs

AESH Accompagnant des élèves en situation de handicap

AFEV Association des étudiants pour la Ville

CDL Centres de Loisirs

CHAM Classe à Horaires Aménagés en Musique

CLAS Contrats locaux d'Accompagnement à la Scolarité

CPS Compétences Psycho Sociales

MDD Maison du développement durable

POTS Plan d'Organisation du Temps Scolaire

PEDT Projet Educatif de Territoire

PRE Programme de Réussite Educative

PAE Programme d'Actions éducatives

RECREAMIX 33 Plateforme Loisirs et Handicap

SDJES Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports.

TPS Temps périscolaires

ULIS Unité localisée pour l'Inclusion Scolaire

USEP Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré

SOMMAIRE

Préambule

1 - Périmètre et public en 2021 du PEDT/Plan mercredi page 6
Nombre enfants scolarisés et répartition dans les écoles.
POTS Plan d'Organisation du Temps Scolaire.
Plan de Talence avec implantation des écoles publiques.
Nombre de places disponibles en centres de loisirs.
Plan de Talence avec implantation des Centres de loisirs municipaux et associatifs.

2 - Contexte Territorial en 2021 page 14
2-1 Les ressources du territoire
2-2 La structuration des temps périscolaires et extrascolaires à Talence
2-3 Les modalités d'informations aux familles

3 - Evaluation des objectifs prioritaires 2018-2021 page 21
3-1 Agir au côté des parents et de l'école pour l'épanouissement et le développement de tous les enfants
3-2 Rechercher la complémentarité et la continuité éducative des différents temps de l'enfant
3-3 Prendre en compte de manière globale les différents temps de l'éducation et leurs articulations. Prendre en compte les spécificités des différents âges
3-4 Accompagner les enfants vers l'autonomie et la citoyenneté. Encourager la solidarité et la coopération dans leurs initiatives et leurs activités créatives
3-5 Mobiliser les structures et les acteurs artistiques, culturels, sportifs autour de leurs missions éducatives sur le territoire
Conclusion

4 - Evaluation des attendus de la charte Plan mercredi 2018-2021 page 27
4-1 Stabilité et permanences des équipes d'animations
4-2 Complémentarité et cohérence éducatives des différents temps de l'enfant
4-3 L'accueil de tous les publics « enfants et leurs familles »
4-4 Développement de la mixité sociale
4-5 Mise en valeur de la richesse des territoires
4-6 Le développement d'activités éducatives de qualité, quelques exemples
Conclusion

5 - La nouvelle charte, le PEDT /Plan Mercredi réactualisé page 31

6 – Evaluation, Coordination, Pilotage page 32

7 – Liste des annexes

PREAMBULE

Le premier Projet Éducatif Territorial pour la Commune de Talence a été élaboré en **2014** dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires. Le retour à une organisation scolaire de 4 jours de classe à compter de **septembre 2018** a nécessité de réadapter et de réactualiser le PEDT en s'appuyant sur le nouveau cadre réglementaire et les préconisations du Plan mercredi.
La Ville a donc réorienté son PEDT en incluant les évolutions induites par le changement d'organisation scolaire, notamment pour le mercredi, et a signé un PEDT/Plan mercredi 2018-2021.

Le contexte lié à la crise du COVID depuis le mois de mars 2020 a considérablement modifié les organisations et n'a pas permis de poursuivre certaines activités et de mettre en place les rencontres partenariales nécessaires à la mise en place et à l'évaluation du PEDT.

C'est la raison pour laquelle, fin 2021, la Ville a signé un avenant de prolongation d'une année afin de permettre à tous les partenaires du PEDT et au comité de pilotage de disposer du temps nécessaire aux évaluations et réflexions concernant le prochain PEDT.
La crise du Covid a aussi créé des opportunités, des élans de solidarité, des initiatives ciblées, et a, notamment dans le domaine du handicap, permis de mieux connaître ce qui se passait à domicile. Malheureusement dans un deuxième temps c'est plutôt un effet d'épuisement qui s'est fait ressentir.
Ce document a donc pour objet d'établir le bilan du précédent PEDT et de présenter les nouveaux objectifs **pour la période 2022-2025.**

Le bilan présenté ci-dessous a été réalisé grâce aux apports des professionnels des structures présentées ci-dessous par ordre alphabétique qui ont été réunies plusieurs fois dans des réunions de travail les 08 février et 04 mars dernier.
Association Ludiloisirs.
Association Mix-Cité.
Centre Animation Jeunesse.
Récréamix 33.
Ville de Talence :

- service Education,
- services Périscolaires et Centres de loisirs,
- Programme de Réussite Educative, Programme d'Actions Educatives (CCAS),
- Service Cohésion sociale/ CTG,
- Service Jeunesse, Sports, CEJ,
- Service Citoyenneté / Conseil Municipal des Enfants,
- Service Culture.

Le bilan a fait l'objet d'une présentation le 17 mars dernier aux **deux groupes de concertation maternelle et élémentaire** qui représentent les parents d'élèves élus dans les conseils d'écoles.

Autre point à préciser, en 2019, pour des raisons de praticité et de répartition des centres de loisirs sur le territoire, l'USEP ayant libéré les locaux de l'école Georges Lasserre le mercredi après-midi, le centre de loisirs initialement installé dans les locaux de l'école Michelet est venu s'installer dans ceux de l'école élémentaire Lasserre jouxtant ainsi le centre de loisirs maternelle du mercredi sur Lasserre.
L'Accueil multisports et les vacances sportives ont ainsi pu occuper les locaux de l'école Michelet se rapprochant des équipements sportifs de la Ville (stade, terrains de foot etc).

Ville de Bordeaux Métropole, **Talence**, compte une population totale de 42 701 habitants au 1er janvier 2021 sur une superficie de 8,28 km².

Talence, située au sud de Bordeaux (2 km).

Par sa situation géographique, et malgré un territoire réduit, la commune de Talence bénéficie d'une dynamique de peuplement en légère croissance depuis 10 ans.

Talence se caractérise aussi par la présence de l'Université et de nombreux établissements d'enseignement supérieur sur son territoire.
La Ville de Talence compte aussi un quartier prioritaire Politique de la Ville actuellement en opération de restructuration urbaine. Situé au sud de la ville, ce territoire recouvre 3 groupes scolaires et une école maternelle. Des actions spécifiques y sont déployées dans le cadre du Contrat de Cohésion Sociale et Urbaine ainsi que dans le cadre du Programme de Réussite Educative.

1 - PERIMETRE ET PUBLIC en 2021 DU PEDT/PLAN MERCREDI

Territoire concerné : **Ville de Talence** Public : **Enfants de 3 - 11 ans scolarisés dans les écoles publiques**
Périodes concernées : **Les temps périscolaires, avant et après la classe, les mercredis, les vacances scolaires.**

Comparatif 2018/2021

Nombre d'enfants potentiellement concernés par le PEDT : 2 718 (09-2018)	Nombre d'enfants potentiellement concernés par le PEDT **: 2 617*** (09-2021)
Dont enfants scolarisés en école maternelle 1060	Dont enfants scolarisés en école maternelle **1031**
Dont enfants scolarisés en école élémentaire 1658	Dont enfants scolarisés en école élémentaire **1586**

Globalement les effectifs sont en baisse, tant en maternelle qu'en élémentaire.
Les naissances de talençais baissent sur 2019 = **386 naissances** (rentrée scolaire 2022-2023) et sur 2020 = **326 naissances** (rentrée scolaire 2023-2024).

Nombre d'établissements d'enseignements concernés.....16
Ecoles maternelles..... 8
Ecoles élémentaires..... 6
Ecoles primaires…… 2

* Groupes scolaires	MATERNELLE	ELEMENTAIRE
GAMBETTA	134	269
CAMUS	108	168
JOLIOT CURIE	159	280
LASSERRE	154	262
MICHELET	92	175
SAINT EXUPERY	70	112
Ecoles primaires		
LAPIE	133	208
RAVEL	63	112
Ecoles maternelles		
JAURES	79	
PICASSO	39	
Total	**1031**	**1586**

L'école primaire Maurice Ravel comprend un dispositif Unité localisée pour l'Inclusion Scolaire (ULIS) pour les élèves en situation de handicap qui accueille une douzaine d'élèves.

L'école Picasso accueille des enfants de TPS (très petite section) nés en janvier, février et mars de l'année n+1 de scolarisation en petite section.
Cet accès en TPS est soumis à l'engagement pour les familles d'y laisser leur enfant durant les 4 années de la maternelle, l'objectif étant de peupler les écoles du sud.
En effet, il est à souligner que, depuis plusieurs années, la commune enregistre une baisse significative des effectifs scolaires dans le sud.
Cette rentrée 2021 a vu la fermeture d'une classe en maternelle à Ravel.

Il convient également de préciser que 2 écoles privées sont situées sur le territoire communal.

Plan de l'Organisation du Temps Scolaire (POTS)
Ecoles Camus élémentaire, les groupes scolaires Curie, Lasserre, Saint Exupéry, Michelet et les écoles primaires Lapie et Ravel.

Les horaires retenus par les conseils d'école et validés par M. le maire et le DASEN sont issus des expériences liées à la réforme des rythmes scolaires. Ils ont notamment pour objectifs de soutenir le travail du matin, temps propices aux apprentissages pour les élèves.

	7h30- 8h30	8h30-12h	12h-14h	14h-16h30	16h30-18h30
Lundi	**Accueil périscolaire**	**Ecole**	**Pause méridienne**	**Ecole**	**Accueil périscolaire**
Mardi	**Accueil périscolaire**	**Ecole**	**Pause méridienne**	**Ecole**	**Accueil périscolaire**
Mercredi	**Centres de loisirs**				
Jeudi	**Accueil périscolaire**	**Ecole**	**Pause méridienne**	**Ecole**	**Accueil périscolaire**
Vendredi	**Accueil périscolaire**	**Ecole**	**Pause méridienne**	**Ecole**	**Accueil périscolaire**

Horaires spécifiques dans les écoles suivantes :
Groupe scolaire GAMBETTA 7h30 – 8h30 /11h30-13h30 / 16h30-18h30
Ecole maternelle CAMUS 7h30 – 8h30 /11h30-13h30 / 16h30-18h30
Ecole maternelle JAURES 7h30 – 9h00 /12h00-14h00 / 17h00-18h30
Ecole maternelle PICASSO 7h30 – 8h30 /12h00-13h45 / 16h15-18h30

Plan des écoles publiques maternelles et élémentaires de Talence

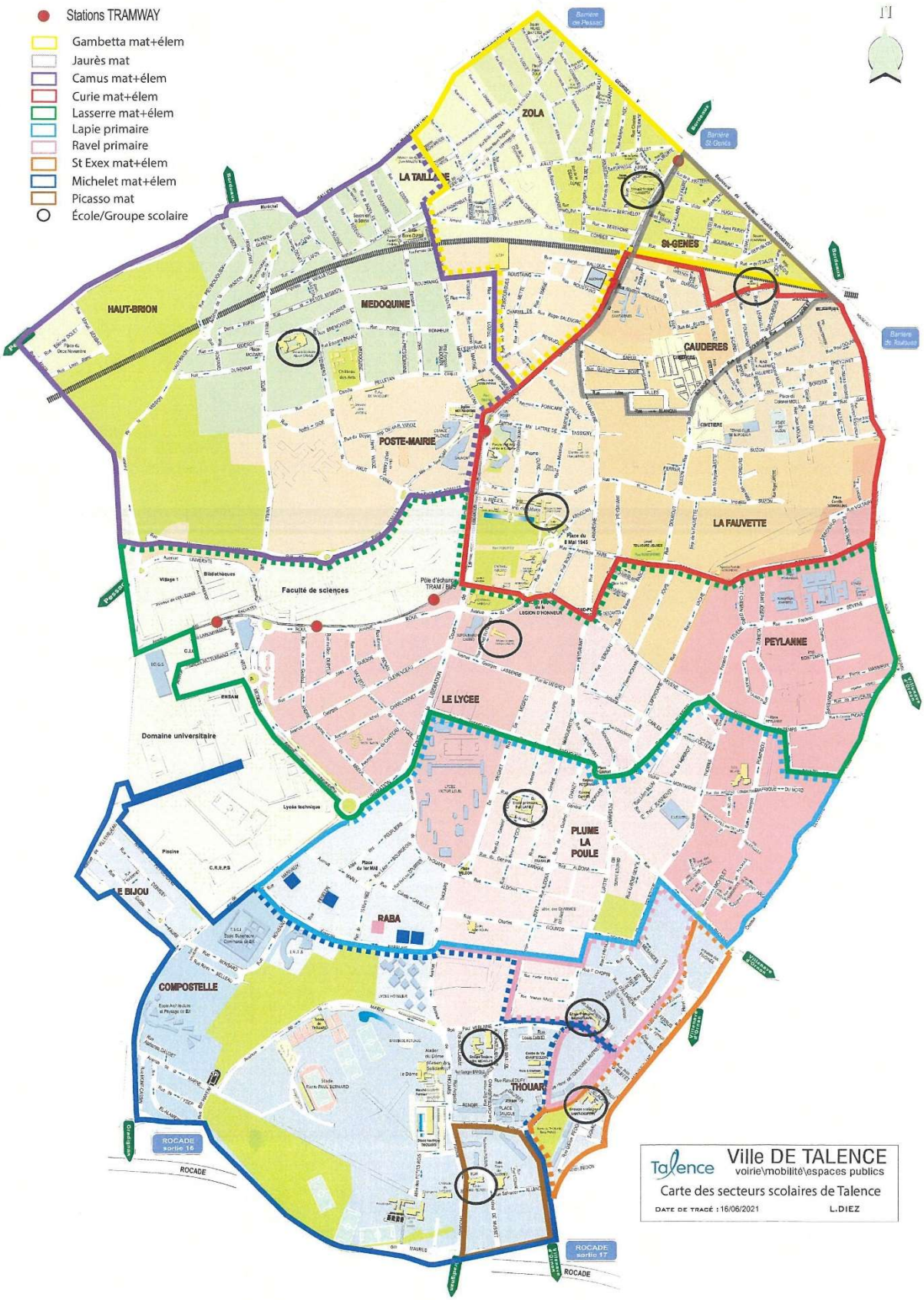

Places disponibles dans les Centres de Loisirs Municipaux

Centres de loisirs Maternelles **3-6 ans**

« Les P'tits Potes de Curie » Ecole maternelle Curie	« Les P'tits Potes de Lasserre » Ecole maternelle Lasserre	« Les P'tits Potes de Gambetta » Ecole maternelle Gambetta
88 places disponibles	88 places disponibles	64 places disponibles
Total : 240 places disponibles		

Centres de loisirs élémentaires **6-11 ans**

« Les potes de Curie » Ecole Elémentaire Curie	« Les potes de Lasserre » Ecole Elémentaire Lasserre
120 places disponibles	108 places disponibles
Total : 228 places disponibles	

Accueil multisports **8-16 ans**

Ecole Elémentaire Michelet 112 places disponibles

Vacances sportives **8-16 ans**

Ecole Elémentaire Michelet 48 places disponibles

Places disponibles dans les Centres de Loisirs Associatifs

Centre de loisirs Ludiloisirs	
Maternelles : 88 places disponibles	Elémentaires :112 places disponibles
Centre social Mix – Cité (la fréquentation réelle est en dessous de la moitié)	
Maternelles : 24 places disponibles	Elémentaires : 24 places disponibles
Centre Animation Jeunesse	
	Accueil d'enfants à partir de 10 ans : 38 enfants en 2020/21
Total maternelles : 112 places disponibles	**Total élémentaires : 174 places disponibles**

	CDL municipaux	CDL associatifs	TOTAL
Maternelles 3-6 ans	**240**	**112**	**352**
Elémentaires 6-11 ans	**388**	**174**	**562**

EVOLUTION DE LA FREQUENTATION DES CENTRES DE LOISIRS MUNICIPAUX

Heures d'encadrement enfants - Données chiffrées Déclarations CAF

	2018	2019	2020	2021
APS Maternels	125 562	121 471	118 011	112 267
APS Elémentaires	260 154	253 815	241 063	222 767
CDL du Mercredi	38 942	79 642	92 187	91 281
CDL Vacances	24 172	60 428	58 369	57394

Evolution des Accueils déclarés

2018	Janvier à juin	18 APS / Vacances Sportives / 18 TAPageurs / 1 CDL Mercredi AM
	Septembre…	18 APS / Vacances Sportives / 5 ACM Mercredi / 2 CDL Vacances
2019	Janvier à juin	18 APS / Vacances Sportives / 5 CDL Mercredi / 2 CDL Vacances
	Septembre…	18 APS / Vacances Sportives / 5 CDL Mercredi / 2 CDL Vacances / Multisport Mercredi AM
2020		18 APS / Vacances Sportives / 5 CDL Mercredi / 2 CDL Vacances / Multisport Mercredi AM Quelques fermetures en raison du covid
2021		18 APS / Vacances Sportives / 5 CDL Mercredi / 2 CDL Vacances / Multisport Mercredi AM Quelques fermetures en raison du covid

Observations :

- L'analyse chiffrée de la fréquentation est rendue peu lisible en raison de la multiplicité des changements dans le nombre d'accueils collectifs de mineurs déclarés et l'impact du contexte sanitaire depuis 2020.
- L'ouverture des centres de loisirs en septembre 2018 est venue répondre à un besoin clairement identifié auprès de la population.
- Un partenariat régulier est entretenu avec l'association Ludiloisirs dans la gestion des listes d'attente.
- La fréquentation journalière reste au-delà des 80,85%.
- Les centres de loisirs élémentaires sont impactés par des départs importants l'après-midi en faveur d'autres activités (Sport et Culture).

ANALYSE FREQUENTATION DES CENTRES DE LOISIRS MUNICIPAUX ANNEE 2021

CENTRES DE LOISIRS DU MERCREDI

		Nbre enf ayant fréquenté le centre au moins une fois dans l'année	Nbre Heures/enfants encadrées	Places Habilitées SDJES	Nombre Moyen Enf Présents/Jour (Ttes formules confondues)	Taux moyen de Fréquentation journalière
CENTRES DE LOISIRS MATERNELS	**LES PETITS POTES DE CURIE**	155	18 268	88	83	95%
	LES PETITS POTES DE LASSERRE	197	16 234	88	82	93%
	LES PETITS POTES DE GAMBETTA	136	13 613	64	60	94%
CENTRES DE LOISIRS ELEMENTAIRES	**LES POTES DE CURIE**	207	17 361	120	90	75%
	LES POTES DE LASSERRE	195	17 141	108	84	78%

CENTRES DE LOISIRS DES VACANCES

		Nbre enf ayant fréquenté le centre au moins une fois dans l'année	Nbre Heures/enfants encadrées	Places Habilitées SDJES	Nombre Moyen Enf Présents/Jour (Ttes formules confondues)	Taux moyen de Fréquentation journalière
CENTRES DE LOISIRS	**LES PETITS POTES DE CURIE**	339	27 603	88	73	88%
	LES POTES DE CURIE	254	18 295	60/72	52	85%

POSITIONNEMENT DES CENTRES DE LOISIRS MATERNELLES MUNICIPAUX ET ASSOCIATIFS

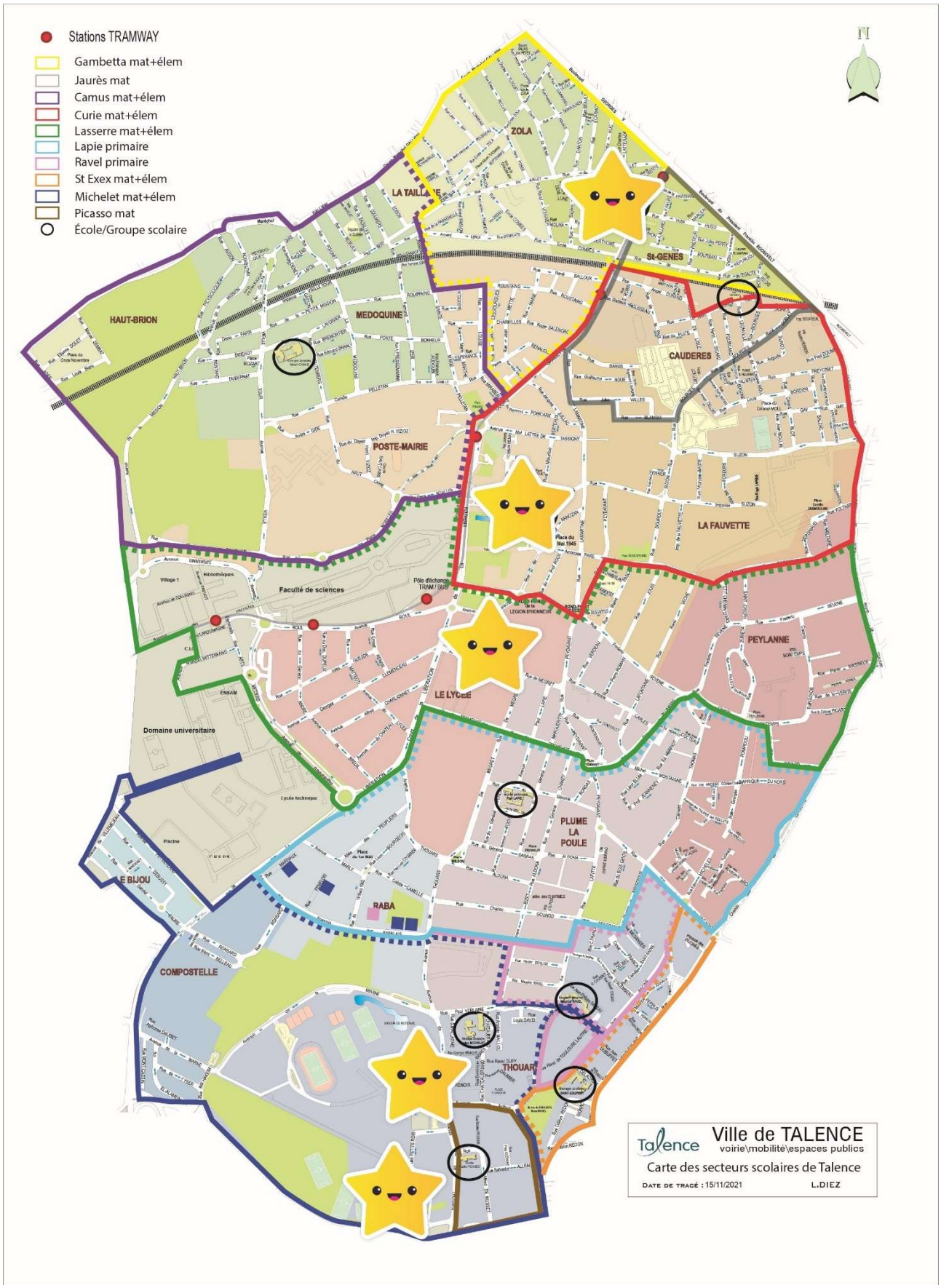

POSITIONNEMENT DES CENTRES DE LOISIRS ELEMENTAIRES MUNICIPAUX ET ASSOCIATIFS

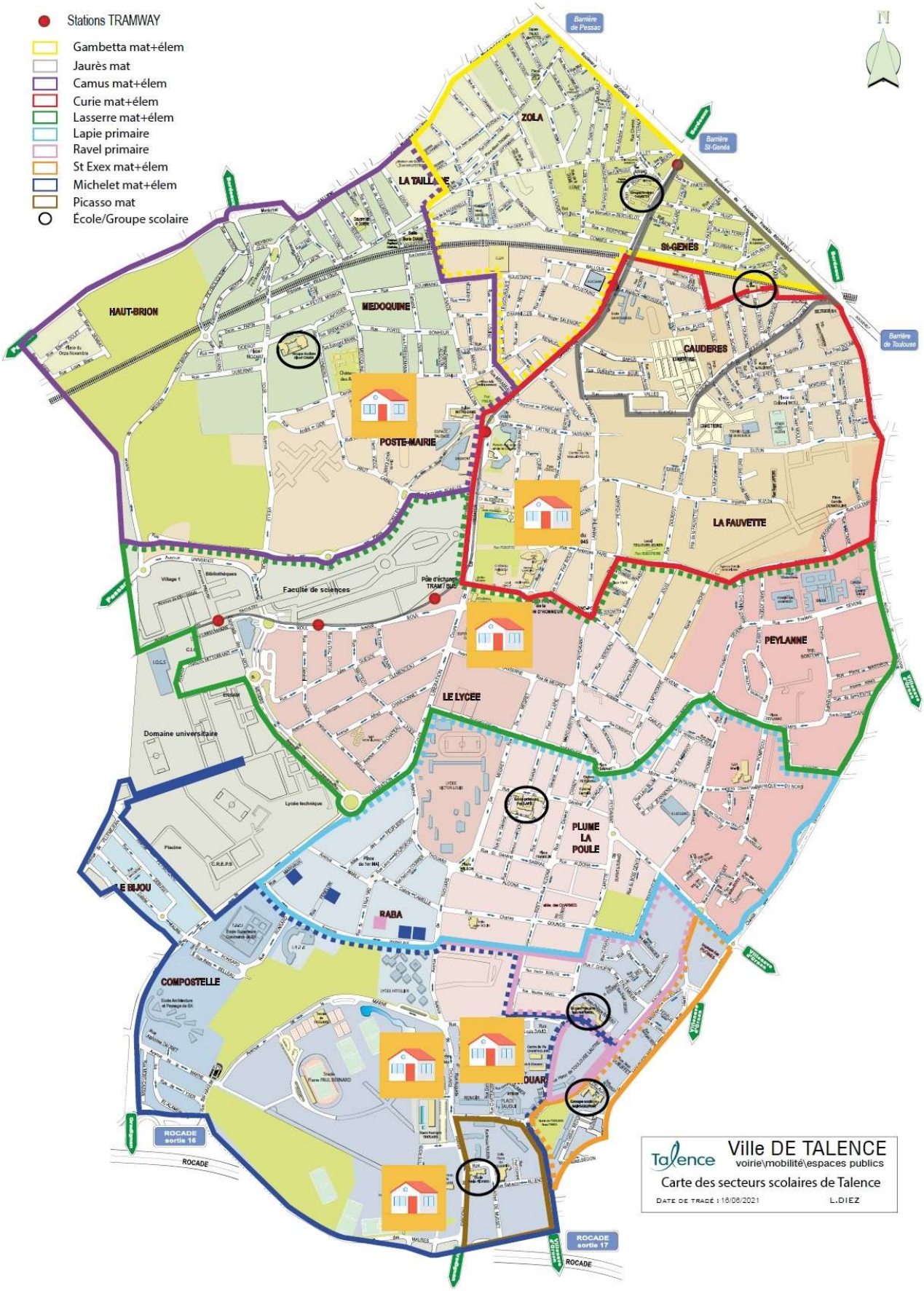

2 - CONTEXTE TERRITORIAL en 2021

2-1 Les ressources du territoire

Le Projet Éducatif de Territoire - Plan mercredi se propose de prendre en compte les différents temps des enfants de 3 à 11 ans, en s'appliquant à organiser des temps d'accueil entre le temps scolaire et les temps familiaux, dans un cadre éducatif propice à l'épanouissement et à la socialisation des enfants. Une attention particulière est portée à la journée du mercredi, pour son rôle pivot dans l'organisation des loisirs des enfants.

Les différents temps d'accueil des enfants en dehors du temps scolaire, qu'ils soient durant les accueils périscolaires, le mercredi et pendant les vacances scolaires, poursuivent des objectifs similaires :

- Offrir aux enfants des temps de détente, de plaisir où doit prévaloir un esprit ludique.
- Favoriser le vivre ensemble, l'harmonie des relations, la coopération et l'échange.
- Proposer des découvertes.

Afin de garantir la qualité des accueils proposés, ces temps sont encadrés par des directeurs-trices des temps périscolaires, titulaires du BPJEPS qui sont positionnés sur chaque groupe scolaire. **- Annexe 1 Direction des Temps périscolaires-**

Les équipes sont composées d'animateurs-trices titulaires du BAFA. Les mêmes professionnels assurent les encadrements du mercredi sur les centres de loisirs municipaux ce qui permet d'assurer une cohérence éducative dans les propositions. Ce sont donc des équipes relativement pérennes et formées, disposant de temps de formations et de temps de préparations dédiés, qui prennent en charge les enfants et mettent en place les relations avec les familles.

L'équipe de directeurs (de même que les équipes d'animation) dispose de réunions d'informations et de régulation régulières qui permettent les échanges d'information sur les situations d'enfants, sur les types d'activités et sur toutes thématiques spécifiques aux accueils d'enfants.

<u>Étude surveillée</u>

Sur le temps du soir, les enfants présents sur les accueils périscolaires élémentaires peuvent bénéficier d'un cadre favorable pour effectuer leur travail scolaire en autonomie, sous l'attention d'un animateur. Il s'agit d'une étude surveillée « améliorée » pour les enfants restant tardivement sur l'accueil et dont les parents ne pourront pas (faute de temps) assumer cette fonction. Cette étude se déroule les lundis et jeudis après le goûter. Les parents peuvent préalablement inscrire leur enfant auprès de l'équipe d'animation.

Ces professionnels travaillent en partenariat avec les directeurs des écoles et instaurent autant que possible des actions permettant de partager les pratiques de chacun, de bien connaître les champs d'intervention respectifs. A cet effet, il est toujours recherché un dialogue autour des projets (projets d'écoles/projets des centres de loisirs).

Les équipes sont rattachées au service Activités périscolaires et centres de loisirs, dans la direction Enfance et vie éducative.

Cette dernière regroupe également le service Éducation qui est notamment chargé de coordonner le PEDT en lien avec les autres partenaires et autres dispositifs.
La présence du Programme de Réussite Éducative au sein du service Éducation facilite aussi la prise en charge de difficultés particulières pour les enfants du territoire Politique de la Ville (Thouars). La ville a souhaité qu'un dispositif du même type soit étendu sur l'ensemble du territoire et a décidé de financer sur ses propres fonds le **Projet d'Actions Educatives.**

L'ensemble de ces professionnels, au travers de dispositifs de droits communs et de dispositifs spécifiques sont une garantie et un atout pour la mise en œuvre du projet global.

Cette action autour de la réussite éducative des enfants est complétée d'une part par les **8 CLAS contrats locaux d'accompagnement à la scolarité**) organisés pour les enfants d'élémentaires par les 2 centres sociaux du territoire de Talence : Mixcité et Bagatelle et qui regroupent **68 enfants** et d'autre part par les **4 CLAS de l'AFEV pour 65 enfants.**

- Annexe 2 bis CLAS -

D'autres intervenants soutiennent la scolarité des enfants : les dispositifs de l'Education Nationale et l'association Entraide scolaire.

Par ailleurs le territoire de Talence dispose de ressources de qualité autour des pratiques artistiques, culturelles et scientifiques

Plusieurs propositions existent sur le territoire et se développent sur l'année scolaire et hors temps scolaire.

L'École Municipale de Musique et de Danse accueille les enfants dès l'âge de 4 ans pour des séances d'Eveil musique et danse. Il s'agit d'ateliers pour explorer et développer l'imaginaire de l'enfant en éveillant sa perception, sa créativité et sa sensibilité artistique. L'EMMD offre différents parcours d'apprentissage en individuel et en groupe.

Le Parcours musique

6 à 7 ans : Initiation musique associée à un parcours découverte des instruments de musique tout le long de l'année.

A partir de 7 ans : début de la pratique instrumentale : 21 instruments au choix en fonction des places disponibles et début de la pratique vocale.

Des pratiques collectives de la musique sont proposées dès la deuxième année d'apprentissage et en fonction du niveau instrumental : initiation à l'orchestre d'harmonie (IOH), jeune orchestre d'harmonie (JOH), orchestres d'harmonie, orchestre à cordes (OAC), jeune orchestre symphonique contemporain (JOSC), ateliers de musiques actuelles, Big Band, musique de chambre, fanfare, bande de hautbois, chœur et chorales, atelier lyrique, ensembles de classes tous instruments.

Le Parcours danse

A partir de 8 ans : début de la pratique de la danse avec choix parmi les 5 esthétiques enseignées (classique, contemporaine, danse libre, danse jazz, Hip Hop)

419 enfants de moins de 11 ans fréquentent l'EMMD.

L'EMMD accueille les personnes en situation de handicap (enfants, adolescents, adultes) avec la présence d'une référente handicap au sein de l'équipe pédagogique.

Il est à noter qu'une classe CHAM Classe à Horaires Aménagés en Musique est mise en place à l'école élémentaire Michelet avec les moyens de l'école de musique de la ville.

En 2020 2021, **553 enfants** ont été accueillis par **l'Ecole de Musique** et **156 enfants** ont été accueillis par **l'Ecole de danse**

- Annexe 3 Ecole de musique et de danse -

L'association Rock et Chanson, Scène de Musiques Actuelles, installée sur le quartier de Thouars, propose toute l'année des cours de musique, des concerts jeune public ainsi que des stages de musique pendant les vacances. Elle accueille environ 135 enfants de moins de 12 ans parmi ses adhérents.

Les Ateliers du Forum, service municipal, proposent 3 ateliers de découverte et de pratique des arts plastiques, le mercredi après-midi pour les enfants entre 3 et 11 ans et accueillent ainsi 40 enfants. Ces ateliers sont dédiés aux découvertes de matériaux créatifs, dans un esprit ludique et éducatif. Dessin, collage, peinture, maquette, modelage, céramique, fabrication d'objets sont proposés aux enfants de moins de 11 ans.

La Science infuse est un dispositif permettant aux enfants entre 4 et 12 ans d'appréhender les sciences et technologies de façon ludique et interactive. Au Forum, sur le temps scolaire, extra-scolaire (mercredi et samedi après-midi) ou au sein des centres de loisirs municipaux, les enfants peuvent participer à des activités amusantes, des expériences collaboratives et réaliser des productions scientifiques et artistiques (ré)créatives.

Le réseau des Médiathèques de Talence (CASTAGNERA et THOUARS) accueille les enfants dès leur naissance. Le secteurs jeunesse de ces établissements (0-13 ans) offre près de 43 000 documents de toutes sortes (livres, revues, CD, DVD). Les enfants peuvent emprunter 15 documents pour un mois.
Des animations sont régulièrement programmées notamment pendant les vacances scolaires (projections de films, ateliers, clubs lecteurs, lectures…). Les bibliothécaires sont là pour conseiller, orienter et faire découvrir toute la richesse des collections.
En 2019, **2800 enfants** étaient inscrits dans les médiathèques.

Le territoire dispose également de ressources en sports et activités physiques

Les associations sportives qui se déploient sur le territoire et utilisent les équipements sportifs municipaux proposent aux enfants et aux jeunes de la pratique sportive de différents niveaux.
Quelques associations (Gym, Judo, Hand Ball, Tennis, Acrosports, Athlétisme, Badminton.) ont des propositions d'éveil pour les moins de 6 ans.

En 2019 2020, **1206 enfants** de moins de 12 ans fréquentaient **les clubs sportifs**
- Annexe 4 Associations sportives -

Par ailleurs, **la Maison du Développement Durable de la Ville de Talence** est un pôle de rencontres, d'échanges et de réflexion dédié à la promotion du développement durable et plus particulièrement aux modes de vie éco-responsables.
La Maison du Développement Durable, idéalement située dans le centre de Talence, existe pour répondre à de nombreux objectifs :

- Informer sur les enjeux planétaires et locaux en lien avec le développement durable et inciter les citoyens talençais à adopter de nouveaux comportements,
- Constituer une interface, entre les différents acteurs locaux talençais tels que les universités, les associations, les acteurs économiques en mettant en avant les projets innovants qu'ils peuvent mener,
- Être un lieu d'accueil pour recevoir de façon régulière des associations qui s'inscrivent dans des démarches d'information et de conseils auprès du grand public sur des thèmes en lien avec le développement durable.
-

La Ludothèque de l'association Ludiloisirs est également un lieu ressources pour l'emprunt de jeux de sociétés dont l'impact est très important sur la capacité à vivre ensemble des enfants.

2-2 La structuration des temps périscolaires et extrascolaires à Talence

L'évolution récente du Portail Famille permet désormais à chacun, par l'intermédiaire de son espace personnel de réaliser les démarches suivantes : inscrire son enfant à l'école, à la restauration scolaire, à l'accueil périscolaire, aux centres de loisirs municipaux, visualiser et modifier les réservations à ces activités, mettre à jour ses données personnelles et familiales, consulter et payer en ligne vos factures. Un poste informatique est disponible au service Education pour permettre à tout usager de se former au portail famille en effectuant ses démarches. Par ailleurs, tous les usagers peuvent venir sur place dans les services pour les mêmes démarches.

L’accueil périscolaire avant et après l’école

L'accueil périscolaire est organisé autour des postulats suivants :
La libre adhésion : aucune activité n'est imposée, l'enfant a la liberté de faire ou de ne pas faire.
L'inscription de l'action périscolaire dans un cadre ludique : les notions de loisirs, détente, de jeux et de plaisir sont des constantes.
L'inscription de l'action périscolaire dans un cadre pédagogique mais non didactique : les temps périscolaires sont des lieux d'apprentissage et de socialisation sans vocation enseignante. L'acte éducatif consiste à susciter la curiosité, à encourager l'envie d'aller vers l'autre et à s'insérer dans le groupe.
L'unité dans le service proposé : quel que soit l'âge et le sexe des enfants, sur l'ensemble du territoire, tout en prenant en compte les différences de cycle (maternelle, élémentaire), les accueils périscolaires proposent le même type de prestation.
Les accueils périscolaires sont déclarés auprès du Service Départemental à la Jeunesse, à l’Engagement et aux Sports.

Où ? dans chaque école maternelle et élémentaire (à l’exception de la maternelle Camus, au sein de laquelle le projet de rénovation verra la création d’un espace périscolaire) l’accueil périscolaire dispose d’espaces dédiés. Ces espaces sont organisés et meublés de manière à permettre aux enfants de s’y relaxer et d’y jouer ensemble.

Quand ? le matin dès 7h30 et jusqu’au début de la classe ; le soir, après la classe dès 16h30 et jusqu’à 18h30. Un goûter est fourni.

Qui assure l’encadrement des enfants ? sous la responsabilité des directeurs-trices des temps périscolaires, ce sont des équipes d'animateurs qualifiés qui leur proposent des activités dans le cadre de projets pédagogiques construits sur les axes définis par le projet éducatif des accueils.
Quelles sont les modalités d’inscriptions ? l’inscription à l’accueil périscolaire est accessible prioritairement aux enfants dont les deux parents travaillent (ou le parent dans le cas d’une famille monoparentale). L’enfant peut être inscrit en début d’année scolaire et en cours d’année scolaire. La famille inscrit son enfant à l’accueil périscolaire du matin et/ou du soir. Après inscription la famille peut adapter la fréquentation en fonction de ses besoins et contraintes d’agendas. L'enfant peut être récupéré par la famille à tous moments. Si l’enfant inscrit ne fréquente pas l’accueil périscolaire du mois il n’est pas facturé.
Toutes demandes d’accès à l’accueil périscolaire pour des raisons argumentées (recherche d’emploi, stages, formations, hospitalisations, immersion dans la langue française, soutien à la socialisation, soutien parcours Programme de réussite éducative …) fait l’objet d’une réponse positive.
Quels sont les tarifs ? **- Annexe 5 Délibération Tarifs -**

2 tarifs sont proposés pour prendre en considération la fréquentation et les revenus des familles.
Un forfait mensuel de 2 à 4 jours, calculés en fonction du quotient familial va de 3.59€ à 24,59€.
Un forfait mensuel de 5 jours et plus va de 7,17€ à 49,17€.
La seule fréquentation d’un jour (matin et/ou soir) est facturée 2€.

La pause méridienne

*En **maternelle** les enfants sont pris en charge par les ATSEM, et les plus jeunes sont accompagnés à la sieste, dès la fin du repas pris au premier service.*
*En **élémentaire**, avant et après le repas les animateurs périscolaires interviennent pour proposer des activités ludiques et de détente à ceux qui le souhaitent. Ces activités qui accompagnent les enfants à mieux vivre le temps particulier de l'avant et après repas sont* déclarées accueils *collectifs sans hébergement auprès du Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports.*

Où ? dans chaque école maternelle et élémentaire les enfants sont accueillis dans le restaurant scolaire pour y déjeuner. La pause méridienne dure 2 heures.

Quand ? la pause méridienne se déroule entre 12h et 14h ou 11h30 et 14h.

Quelles sont les modalités d'inscriptions ? la restauration scolaire est ouverte à tous les enfants sans distinction. Ils peuvent être inscrits dès la rentrée ou tout au long de l'année.

Quels sont les tarifs ? 2 formules au choix : **- Annexe 5 Délibération Tarifs -**
La formule abonnement de 1 à 4 jours par semaine avec un tarif calculé en fonction du quotient familial et qui va de 0.94€ à 5,12€ par repas.
La formule Liberté qui permet de déjeuner sans avoir réservé avec 1 euro de plus par repas.

La formule choisit ainsi que les jours pour la formule abonnement peuvent être modifiés dans le cadre d'un délai de prévenance de 8 jours.

Qui assure l'encadrement des enfants ? dans le restaurant les enfants sont servis et placés sous la surveillance des Atsem en maternelle. En élémentaire les enfants plus autonomes déjeunent dans le cadre d'un self sous la surveillance des agents des écoles.

Le reste du temps, dans la cour et dans les salles de l'accueil périscolaire, sous la responsabilité des directeurs-trices des temps périscolaires, ce sont des équipes d'animateurs qualifiés qui leur proposent des activités dans le cadre de projets pédagogiques construits sur les axes définis par le projet éducatif des accueils.

Le mercredi

Centres de loisirs municipaux *
Les petits potes de Lasserre maternelle
Les petits potes de Curie maternelle
Les petits potes de Gambetta maternelle
Les potes de Curie élémentaire
Les potes de Lasserre élémentaire
Accueil multi sport (école Michelet)

Centres de loisirs associatifs
Association Ludiloisirs maternelle et élémentaire
Association MIX-CITE maternelle et élémentaire
Association Centre Animation Jeunesse.

***Où ?** dans les écoles maternelles et élémentaires

***Quand ?** le mercredi les enfants sont accueillis dans les centres de loisirs soit sur la journée entière avec repas soit sur la demi-journée matin ou après-midi avec ou sans repas. Le matin, un accueil échelonné est possible jusqu'à 9h30.
Le matin et l'après-midi sous forme de groupe les enfants ont le choix entre plusieurs activités collectives variées culturelles, sportives, artistiques, scientifiques…
L'amplitude horaire dédiée aux activités sur le mercredi permet de prendre son temps et d'approfondir.
Bien entendu, le rythme est différent selon que l'on s'adresse à des enfants de maternelle ou à des enfants d'élémentaire. En maternelle les activités sont beaucoup plus courtes, les temps rituels rythment la journée.

Le temps du repas et le temps libre qui l'accompagne (un peu avant et un peu après) sont des temps fort de socialisation et d'échanges informels qui permettent aux enfants de mieux se connaître, de mettre en place leur propre activité, d'évoluer seuls ou en groupe sous la surveillance bienveillante des adultes.

Un temps « dit de garderie » le matin et le soir permet aux parents qui en ont besoin de déposer leurs enfants tôt et de les récupérer plus tard : 7h30 à 9h et 17h à 18h30

Par ailleurs, une attention particulière est portée aux propositions afin de prendre en considération l'installation du centre de loisirs dans une école. Les activités en extérieur sont favorisées.

Les enfants peuvent aussi être amenés à s'engager sur des projets à plus long terme (petits parcours de découverte, de pratiques) mais cela doit s'harmoniser en fonction de leur rythme de fréquentation du mercredi.

***Quelles sont les modalités d'inscriptions ?** les inscriptions peuvent s'effectuer tout au long de l'année, les centres de loisirs sont accessibles à tous les enfants sans conditions. Les réservations s'effectuent ensuite par période en fonction du nombre de places disponibles.
École multi sport (école Michelet)

***Quels sont les tarifs ?** Ils sont fixés en fonction du quotient familial et selon la formule choisie.
- Annexe 5 Délibération Tarifs -
Journée de 8h avec repas de 7.60€ à 35.92€,
Demi-journée de 5h avec repas de 4.75€ à 22.45€,
Demi-journée sans repas (uniquement les mercredis hors vacances scolaires) de 2.85€ à 13.47€

***Qui assure l'encadrement des enfants ?** sous la responsabilité des directeurs-trices des temps périscolaires, ce sont des équipes d'animateurs qualifiés qui leur proposent des activités dans le cadre de projets pédagogiques construits sur les axes définis par le projet éducatif des accueils.

Les vacances scolaires

Centres de loisirs municipaux *
Les petits potes de Curie maternelle
Les potes de Curie élémentaire
Vacances sportives

Centres de loisirs associatifs
Association Ludiloisirs maternelle et élémentaire
Association MIX-CITE maternelle et élémentaire

***Où ?** dans les écoles maternelles et élémentaires

***Quand ?** durant toutes les vacances scolaires à l'exception d'une semaine à Noël en complémentarité avec l'association Ludiloisirs et du mois d'Août.

***Quelles sont les modalités d'inscriptions** ? les inscriptions ouvrent en général un mois environ avant chaque période de vacances. Les réservations s'effectuent selon le nombre de places disponibles.

***Quels sont les tarifs ?** Ils sont fixés en fonction du quotient familial et selon la formule choisie.
Journée de 8h avec repas de 7.60€ à 35.92€,
Demi-journée de 5h avec repas de 4.75€ à 22.45€,
- Annexe 5 Délibération Tarifs -

***Qui assure l'encadrement des enfants ?** sous la responsabilité des directeurs-trices des temps périscolaires, ce sont des équipes d'animateurs qualifiés qui leur proposent des activités dans le cadre de projets pédagogiques construits sur les axes définis par le projet éducatif des accueils.

2-3 Les modalités d'information aux familles de toutes ces activités :
Un livret de présentation et d'information sur l'ensemble des temps périscolaires
est remis aux familles lors des inscriptions scolaires et à chaque rentrée sur les bureaux de chaque élève.
- Annexe 6 Guide du périscolaire -

Les informations sont disponibles sur le site Internet de la Ville ainsi qu'une foire aux questions réactualisée régulièrement.

Des panneaux d'affichages sont installés devant les accueils avec l'ensemble des éléments d'information.

3 - Evaluation des objectifs prioritaires 2018-2021

Cinq objectifs venaient renforcer les axes du PEDT 2018 2021. Vous en trouverez l'évaluation ci-dessous également réalisés par le service Education et l'équipe de direction du service Activités périscolaires et centres de loisirs.

3-1 Agir au côté des parents et de l'école pour l'épanouissement et le développement de tous les enfants

La réforme des rythmes scolaires a modifié considérablement les relations entre les enseignants et les animateurs, chacun ayant dû s'ouvrir aux champs d'action de l'autre, les deux mesurant ainsi leur complémentarité. La présence, désormais quasi systématique, des directions des temps périscolaires dans les équipes éducatives de l'Education nationale en est un très bon exemple. Par ailleurs des échanges réguliers ont lieu entre les directions TPS et les enseignants sur les problématiques et situations rencontrées.
Du côté du lien avec les parents de nombreux outils de communication ont été mis en place ; échanges verbaux réguliers, affichage des plannings des sorties, des horaires, de tous les éléments d'informations qui peuvent concourir à une bonne connaissance du lieu d'accueil de leurs enfants.

Plusieurs activités concourent à rencontrer et mieux connaître les parents :

- Rencontre Parents-Enfants organisée dans la 1ère quinzaine de septembre.
- Fête de fin d'année

La réflexion doit être poursuivie pour mettre en place systématiquement un accueil adapté, respectant la confidentialité, quand il s'agit d'évoquer avec les familles des difficultés rencontrées.

Pour **Ludiloisirs :**

- le lien avec l'école n'intervient que pour aider à régler des problèmes, avec accord des parents bien entendu. Il conviendrait de mieux identifier les projets d'écoles pour s'inscrire dans la continuité (service Education).
- le lien avec les parents s'est approfondi avec l'effet « Covid »**,** une meilleure relation est aujourd'hui en place avec notamment la présence systématique du responsable pédagogique à l'accueil des familles

Pour **le Centre Social Mix-Cité :**
Son action s'inscrit dans le cadre du soutien à la parentalité. L'accompagnement des parents est au cœur du projet du centre social.
Avec les écoles, même si les partenariats sont historiques, la structure doit faire face aux changements de personnes (dans les écoles et dans sa propre structure) et donc au renouvellement des relations.
Des actions perdurent comme le café des parents dans certaines écoles ainsi que l'action fédérative Carnaval.

Concernant l'accueil de enfants à besoins particuliers,

Récréamix 33 a pu animer une sensibilisation aux handicaps pour les ATSEM en lien avec M Leroy en charge de ce sujet pour l'Education Nationale, sur la circonscription de Talence.
Sur la ville de Talence, Julie Baumgarten salue le travail de fond qui a été mis en place.
Il s'agit bien **d'une méthodologie** qui s'appuie sur l'ensemble des interlocuteurs de l'enfant concerné, qui permet de parler d'un sujet délicat aux parents, qui va chercher l'information là où elle se trouve, c'est un travail très empirique qui fait que même s'il y a un turn-over dans les équipes, la personne suivante qui arrive est « embarquée » dans le projet.
Mélanie Sala précise que suite à ce travail méthodologique les éducateurs des structures qui suivent les

enfants en milieu spécialisé les accompagnent régulièrement lors de leur première immersion dans le périscolaire et le centre de loisirs.
La Caisse d'Allocations Familiale de la Gironde apporte son soutien à la Ville dans ce domaine par le biais d'une subvention Fonds publics et territoire (13 000 euros en 2021).

Récréamix 33 souligne l'importance de la continuité des parcours aux différents âges de la vie, 3 ans, 6 ans, 11 ans… les professionnels ont des informations sur les situations, les expériences qu'ils doivent pouvoir relayer aux autres professionnels lors des changements de structures des enfants.

Pour le centre social Mix-Cité, les animateurs ont exprimé un besoin de sensibilisation et de formations qui va se mettre en place avec le concours de Récréamix 33.
- Animateurs en surnuméraire
- Formation

La mission Handicap Ville rappelle que le plus favorable est l'intégration de l'accueil d'enfants porteurs de handicap (idem pour les adultes) dans les projets d'établissement et qu'il faut se donner les outils de compréhension pour appréhender ces accueils.

Dans le domaine sportif, la ligue de Gironde Comité Handi sport 33 propose des actions et des formations.

3-2 Rechercher la complémentarité et la continuité éducative des différents temps de l'enfant

Bien que les enfants viennent d'écoles différentes lorsqu'ils fréquentent les centres de loisirs, il convient d'avoir une vision globale sur l'ensemble du territoire.
La mise en place de projets avec cycles donne une meilleure lisibilité aux propositions et s'inscrivent dans la continuité.

L'utilisation d'espaces scolaires, dans le cadre des centres de loisirs des mercredis en cohérence éducative avec le fonctionnement scolaire et périscolaire favorise la continuité éducative en offrant aux enfants des repères clairs.
De mêmes espaces peuvent ainsi être utilisés sur le temps scolaire et périscolaire à condition que les usages, qui peuvent varier, soient précisés, partagés et clairs.

La vie quotidienne des enfants s'organise dans des temps et des espaces aux frontières délimitées par le foyer familial, l'école et le temps libre.
Le temps de fréquentation d'un enfant sur le temps périscolaire peut représenter jusqu'à 40% de sa journée (5h00 sur une journée de 12h00), soit quasiment l'équivalent du temps passé dans le cadre scolaire. Le temps passé sur les centres de loisirs (temps extrascolaire) peut également varier de 4h00 à 11h00.
Accueillir les enfants en collectivité, en dehors de leur domicile familial est un véritable acte éducatif. Les centres de loisirs permettent à l'enfant de vivre un temps de découverte de soi et des autres dans un contexte de détente. Le temps de vacances ou de loisirs participe à l'éducation de l'enfant et lui offre la possibilité de s'approprier un environnement et des expériences. Il représente donc un troisième pôle dans la vie de l'enfant, en complémentarité de l'école et de la famille, qui lui permet de prendre des responsabilités, de construire des relations différentes avec d'autres enfants, le quartier, l'école, d'autres structures (clubs sportifs, écoles artistiques…), d'autres environnements (sortie et camps). Il est fondamental de favoriser durant ces temps la créativité, la prise de responsabilité, la pratique d'activités de qualité, ainsi que le développement de l'autonomie de l'enfant.
- Annexe 7 Projet Educatif -

Le projet éducatif permet, de donner du sens aux pratiques professionnelles, à l'organisation et à la vie institutionnelle en lien avec les particularités de chaque établissement. Il est commun à toutes les structures et permet aux équipes de rédiger un projet pédagogique propre à son accueil périscolaire et

son centre de loisirs.

Dans ce contexte, l'accueil des enfants en dehors des temps scolaires est naturellement amené à prendre en compte des enjeux éducatifs, sociaux et culturels.

Les Accueils Périscolaires et les Centres de Loisirs sont organisés autour des postulats suivants :

►Libre adhésion : aucune activité n'est imposée, l'enfant a la liberté de faire ou de ne pas faire.

►Inscription de l'action dans un cadre ludique : les notions de loisirs, de détente, de jeux, et de plaisir dans le jeu sont des constantes.

►Inscription de l'action dans un cadre pédagogique mais non didactique : les accueils périscolaires et les centres de loisirs sont des lieux d'apprentissage et de socialisation sans vocation d'enseignement. L'acte éducatif consiste à susciter la curiosité, à encourager l'envie d'aller vers l'autre et à s'insérer dans le groupe.

►Harmonie et complémentarité dans les services proposés : quel que soit l'âge et le sexe des enfants sur l'ensemble du territoire, tout en prenant en compte les différences d'âges (maternelle, élémentaire), les accueils périscolaires et les centres de loisirs proposent des activités comparables.

Exemple d'une activité :

Projet Passerelle :
Faire connaître aux enfants de la grande section de l'école maternelle, l'école élémentaire dans laquelle ils sont susceptibles d'être accueillis lors de la prochaine rentrée scolaire, ce qui permettra une meilleure intégration au moment de la rentrée et un passage en douceur entre les deux écoles. Lors de ces regroupements, des activités vont être mise en place pour permettre aux enfants de pouvoir faire connaissance avec les enfants de l'école élémentaire, de prendre connaissance des locaux mais aussi du fonctionnement de l'accueil périscolaire.

3-3 Prendre en compte de manière globale les différents temps de l'éducation et leurs articulations. Prendre en compte les spécificités des différents âges

Cet objectif est bien pris en compte par les équipes d'animation, consciente depuis très longtemps du besoin de repos des enfants sur la semaine et des besoins particuliers liés aux différents âges.
Ainsi, des groupes par tranche d'âge sont constitués afin de s'adapter aux capacités de chacun et d'adapter les activités en fonction de l'âge des enfants.
Le mercredi jour du milieu de la semaine scolaire n'est pas surchargé en activités, le rythme de vie des enfants est respecté, leurs propositions sont recueillies et prises en considération

Des temps d'activités sont mis en place durant lesquels les enfants peuvent choisir de circuler d'espaces de jeux libres, en espace de rassemblement collectif ou encore en espace calme. Le seul frein est que les espaces sont parfois limités.

3-4 Accompagner les enfants vers l'autonomie et la citoyenneté. Encourager la solidarité et la coopération dans leurs initiatives et leurs activités créatives

Cet objectif est fortement développé dans les accueils des enfants car il est la clé du vivre ensemble. De nombreux supports présentées ci-après favorisent l'autonomie et la citoyenneté et donnent des outils aux enfants pour mieux gérer leurs émotions et mieux se respecter mutuellement :

- Mise en place d'un temps de rassemblement commun entre tous les enfants comme rituels d'entrée et de fin de journée. Se dire bonjour, se raconter sa semaine, se présenter, accueillir les nouveaux enfants, chanter ensemble, apprendre à se connaître…

- Responsabiliser l'enfant sur les temps de vie quotidienne et d'activités, favoriser la mixité et l'entraide entre les enfants.
- Proposer des jeux de coopération et des grands jeux durant lesquels les plus âgés aident les plus jeunes lors de grands jeux avec des équipes mixtes,
- Encourager les enfants à se respecter mutuellement et les aider à réguler leurs conflits.

Exemple d'une action exemplaire **financée par l'Agence de Santé Régionale d'Aquitaine : la formation-action des animateurs des Temps Périscolaires dans le cadre du programme Le Voyage des Toi Moi Nous.**

Le voyage des « ToiMoinous », c'est l'histoire d'enfants d'une autre planète, en quête des couleurs perdues. C'est surtout un fabuleux programme de promotion de la santé pour aider les jeunes de 6 à 11 ans à bien grandir.

Les compétences psychosociales sont la capacité d'une personne à répondre avec efficacité aux exigences et aux épreuves de la vie quotidienne. **Organisation Mondiale de la Santé (1993).**

Ces compétences sont considérées comme des facteurs protecteurs. Au nombre de 10, elles sont présentées par couples :

- Savoir résoudre les problèmes / Savoir prendre les décisions,
- Avoir une pensée créative/ Avoir une pensée critique,
- Savoir communiquer efficacement/ Être habile dans les relations interpersonnelles,
- Avoir conscience de soi/ Avoir de l'empathie pour les autres,
- Savoir gérer son stress / Savoir gérer ses émotions.

Une ambition : développer les compétences psychosociales des enfants

Soutenu financièrement par l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine, « Le voyage des ToiMoiNous » s'adresse aux enfants de 6 à 11 ans. Il est déployé sur les temps périscolaires, les temps de loisirs et potentiellement aussi en classe. Son ambition : développer les compétences psychosociales des enfants. Plus simplement : leur capacité à mieux écouter et à communiquer, à mieux gérer leurs émotions, à savoir réagir et faire face aux difficultés du quotidien et aux conflits. Bref, à **bien grandir et mieux vivre ensemble**.

Une formation pour les animateurs

Le programme comprend et débute par une formation des animateurs. Elle se déroule sur deux jours ou quatre demi-journées. Elle les aide à se questionner et à se familiariser avec la notion de compétences psychosociales pour mieux comprendre leur lien avec le bien-être des enfants. Elle vise également à favoriser **une posture éducative à la fois positive et bienveillante**. Enfin, ce temps leur permet aussi d'expérimenter et s'approprier l'ensemble des outils livrés clés en main. Parfois, les animateurs prennent conscience qu'ils mobilisaient déjà, sans le savoir, certaines compétences psychosociales au quotidien avec les enfants. C'est l'occasion de valoriser et de renforcer leur savoir-faire et leur savoir-être

Une histoire et des missions pour les enfants

De leur côté, les enfants bénéficient de 7 séances collectives d'une heure trente. Toutes débutent de la même manière, par un petit rituel destiné à s'assurer de leur attention. Vient ensuite la lecture d'un épisode de l'histoire, suivie d'une activité avec une mission à relever. Chaque mission permet de retrouver une couleur, prétexte à acquérir une compétence spécifique. Concrètement, ce programme aide les enfants à mieux se connaître, à adopter une manière de parler et de s'adresser aux autres plus positive et bienveillante. Il vise aussi à développer leur écoute, leur empathie, à encourager les coopérations et à favoriser leur estime de soi. A long terme, l'objectif recherché est également d'**améliorer le climat scolaire** et de **contribuer à réduire les comportements à risque**, notamment à l'adolescence.

Le programme a été déployé sur les 8 écoles élémentaires de la Ville, lors de la pause méridienne. Le bilan est positif et des évolutions ont pu être constatées auprès des groupes d'enfants concernés. Les enfants se sont inscrits sur la base du volontariat, les groupes étaient mixtes et homogènes.

Autre exemple Projet Récrée citoyenne :

Une formation pour les animateurs des temps périscolaires qui a pour objet l'acquisition des comportements relationnels et des outils pratiques afin de leur permettre l'animation d'ateliers ludiques de développement des compétences psychosociales.

Formation au programme « ensemble avec nos différences » pour une mise en place ensuite auprès des enfants.

Co-Animation, soutien aux équipes.

Objectifs : Renforcer l'estime de soi, la capacité à s'affirmer et à résister à l'influence des pairs des élèves de 8-10 ans. Accompagner et soutenir les professionnels dans l'animation des séances du programme « ensemble avec nos différences ».

Le Conseil Municipal des Enfants est un lieu de parole à destination de tous les enfants, depuis 2018.
C'est le 4ème mandat pour des élèves de CM1 CM2. Il dispose d'un budget de 16 000 euros.
Il s'appuie sur 8 écoles publiques et 2 écoles privées.
En 2021, 75 binômes (garçons /filles) se sont présentés par l'intermédiaire des écoles.

C'est un véritable lieu d'apprentissage de la citoyenneté, du respect de la parole de l'autre.
Leurs réalisations doivent être destinées à l'ensemble de la ville (pas limitées à leur école).
12 séances de travail au Dôme permettent sa mise en place au fil de l'année.
Tout est mis en place pour faciliter la venue des enfants (transport …).
L'animatrice du CME, Céline Massiat va dans les écoles pour présenter le dispositif aux enfants.

Il est plus compliqué pour elle de savoir si les enseignants des classes concernés mettent en place un temps de retour systématique vers les autres enfants électeurs ?
Peut-être qu'un questionnaire aux enseignants serait utile ?

Le centre social Mix-Cité aide les parents à gérer les conflits qui rejaillissent souvent sur les enfants. Les animateurs réfléchissent à mener des actions concertées tels que « Forum de la parentalité ».

3-5 Mobiliser les structures et les acteurs artistiques, culturels, sportifs autour de leurs missions éducatives sur le territoire

Le territoire talençais est riche de proposition culturelles, artistiques et sportives. Les centres de loisirs municipaux et associatifs puisent dans cette ressource pour enrichir leur proposition d'interventions de qualité.
Des partenariats existent avec la médiathèque, la MDD, le stade nautique.
Des sorties régulières sont organisées dans les structures environnantes et des ateliers favorisant l'éveil culturel des enfants ont pu être organisés notamment avec le Forum des Arts plastiques.

Il faut poursuivre ces partenariats qui nécessitent souvent des constructions très en amont.

Quelques exemples ci-dessous :

- **Atelier « Eveil Corporel »** avec les ETAPS de la ville sur tous les accueils périscolaires maternelles
- Interventions des animateurs de Ludiloisirs **pour des ateliers « Ludothèque »** sur tous les accueils périscolaires
- **Intervention de jeunes ambassadeurs Européens avec la Maison de l'Europe sur** les accueils périscolaires élémentaires
- Formation avec l'INRIA et investissement **pour le déploiement de l'atelier robot « THYMIO »**
- **Atelier « Club Nature »** pour les Centres de Loisirs maternelle avec le service du Développement Durable
- **Atelier « Arts Plastiques » au Forum** pour les centres de loisirs élémentaires
- Participation aux propositions d'animations **de la Médiathèque** pour tous les centres de loisirs.

Le service culturel de la Ville a un projet important de développement qui est en cours et prévoit de renforcer les partenariats avec les temps périscolaires et extrascolaires.

CONCLUSION

Durant les 4 années qui viennent de s'écouler, l'action conjointe des parents, de l'école et des intervenants du périscolaire a continué de se renforcer. La connaissance des champs d'interventions des uns et des autres s'est accrue, les rencontres formelles et informelles se sont développées permettant d'agir ensemble au bénéfice des enfants.
La recherche de la complémentarité et de la continuité éducative des différents temps de l'enfant doit se poursuivre même si c'est un objectif particulièrement complexe étant donné les provenances de lieux multiples de tous les enfants.
Les points forts résident d'une part dans une bonne prise en compte des temps de l'enfant permettant de ne pas surcharger les temps de repos comme le mercredi, d'inscrire la détente et le libre choix des enfants comme des éléments fondamentaux des projets pédagogiques et d'autre part dans l'accompagnement vers l'autonomie et la citoyenneté.

Enfin, les équipes d'animations sollicitent les partenaires locaux permettant ainsi aux enfants et à leur famille de mieux connaître les ressources locales.

Des outils pédagogiques tel que le dispositif des TOI MOI NOUS constituent d'excellents supports à faire perdurer pour travailler le vivre ensemble.

4 - Evaluation des attendus de la charte Plan mercredi 2018-2021

4-1 Stabilité et permanences des équipes d'animations : pour les structures de la ville, la direction des centres de loisirs est prise en charge par les directeurs-trices des temps périscolaires ainsi que par des animateurs qui interviennent aussi sur les temps périscolaires ; l'ensemble de ce personnel est rattaché à la direction Enfance et Vie Educative au sein d'un même service qui regroupe désormais le périscolaire et les agents (atsem, entretien) qui interviennent dans les écoles.

Les équipes d'animation sont relativement stables. Les directeurs/trices des centres de loisirs sont désormais fonctionnaires et leur affectation sur une école, même si elle peut être interrogé, s'inscrit dans la durée.
Cette pérennité sur ces postes de direction est la garantie de la continuité éducative, d'une intégration rapide des nouveaux animateurs et d'une bonne connaissance des familles sur le territoire.
Les animateurs, contractuels, font désormais l'objet d'une intégration en CDI au bout de 6 ans de contrats renouvelés avec la ville.

Le service favorise autant que possible des contrats les plus étoffés en nombre d'heures (intervention sur les temps du matin, du midi et du soir, sur le mercredi et les vacances scolaires) pour les animateurs.

Les animateurs bénéficient tous des mêmes avantages que l'ensemble des agents de la collectivité : Mutuelle à tarif négocié, prise en charge d'une partie de l'abonnement TBM, indemnités kilométrique vélo, c*arte cadeau de Noël du COS, prime deux fois par an au prorata du temps de travail et de l'ancienneté.*

La crise du COVID impacte fortement les recrutements actuels (2021) et de nombreux postes sont pourvus aujourd'hui par des remplaçants (étudiants dont les emplois du temps changent régulièrement). Cette situation est similaire dans de nombreuses villes et structures associatives.
En effet, les animateurs ont été en première ligne et la situation perdure pour mettre en place des protocoles sanitaires obligatoires, très contraignants et en opposition parfois avec les attendus éducatifs de partage, rencontre, échange et collaboration.
Pour l'association Ludiloisirs, les difficultés ont conduit à de nouvelle manière de travailler, 1 animateur a été assigné à 1 groupe pour cause de protocole et cela a conduit à avoir un lien privilégié avec les enfants et ensuite avec leurs familles générant plus de stabilité et des liens de confiance.
Globalement il y a quand même :
- Une usure,
- Une augmentation de la frustration,
- Des difficultés de recrutement.

La relation au travail a évolué dans de nombreux domaines y compris celui de l'animation.

Les partenaires s'accordent sur une « crise de la vocation », sur des animateurs qui ne veulent plus passer d'abord par le terrain mais « être chef ! ».
Sur des recrutements en CDI sur de bonnes conventions comme celle de l'Education spécialisé peu de candidats postulent.

Ludiloisirs qui a mis en place 2 CDI Mi-temps annualisé a du mal à faire partir en formation des animateurs non diplômés. 6 contrats CDI Mi-Temps ont été projet mais la structure peine à les recruter.
Les autres sont en CEE Contrat Engagement Educatif soit maximum 80 jours de travail. Les CEE sont rémunérés 80 euros brut pour 9 heures de travail et 10h d'amplitude.

Le Centre Social Mix-Cité essaie de consolider les postes avec plus d'heure car 28h à 30h/semaine ne permettent pas de fidélisation.

4-2 Complémentarité et cohérence éducatives des différents temps de l'enfant

Depuis longtemps, l'action déployée en centres de loisirs souhaite venir en complémentarité des autres

intervenants éducatifs que sont l'école et la famille. Des liens se sont développés à l'occasion de la mise en place des TAPageurs qui ont fait progresser la connaissance mutuelle des champs d'intervention.
Les partenariats engagés dans la précédente période avec les équipes enseignantes se sont poursuivis et les échanges avec les familles ont donné lieu à des évolutions.
Ainsi durant les 4 dernières années de PEDT :

- Les centres de loisirs municipaux sont installés dans les écoles et ont fait l'objet de mutualisations obligatoires de locaux et d'échanges avec les enseignants sur les différents usages d'espaces partagés. (exemple : comment mutualiser une bibliothèque sur la base d'usages différents sur les temps scolaires et périscolaires)

- L'accueil des enfants au centre de loisirs le mercredi a été modifié et permet désormais d'arriver de manière échelonnée jusqu'à 9h30 facilitant si possible le repos des enfants.

- La fréquentation du centre de loisirs le mercredi peut s'organiser de 5 manières différentes pour s'intégrer dans les besoins de la vie de famille tout en restant cohérente quant aux besoins des enfants. (Journée entière avec repas, matin ou après-midi avec ou sans repas).

4-3 L'accueil de tous les publics (enfants et leurs familles)
Les centres de loisirs sont ouverts à tous les enfants sans distinction.

- **Un travail particulier de prise en considération des enfants en situation de handicap a été mis en place mis en place avec la sensibilisation et la formation des directeurs.**

Une écoute bienveillante est donnée aux demandes spécifiques des familles afin de construire chaque fois que cela est possible un accueil adapté. Là encore la collaboration entre les directeurs TPS, la référente éducative, les directeurs d'école et les AESH favorisent la mise en place d'accueil adapté. Un lien étroit avec le dispositif RECREAMIX 33 (soutenu par l'Agence régionale de la Santé) qui œuvre à la mise en relation des familles avec les différents lieux d'accueil des enfants, a été établi.
Le soutien aux familles passe par un vrai projet d'accueil réfléchi en amont avec l'ensemble des partenaires concernés : réunion de préparation d'accueil avec Récréamix 33, avec les familles, mise en place des guidances, compte rendu des équipes éducatives, réunions de suivi de projets d'inclusion avec liens aux équipes, rencontre avec les éducateurs spécialisés….
Ces projets d'accueil nécessitent parfois des réajustements.

La Caisse d'Allocations Familiales soutient la ville dans ce projet d'accueil depuis plusieurs années par le versement, dans le cadre d'un appel à projets, d'une subvention de fonctionnement **Fonds publics et territoires.**

Années	Montant subvention	Nombre d'enfants concernés
2018	6 900 €	11
2019	13 733 €	47
2020	12 569 €	50
2021	12 582 €	50

Pour l'année 2021, la CAF a également soutenu la ville pour l'achat d'un WC japonais pour un enfant porteur d'un handicap avec une subvention **Fonds publics et territoires investissement** à hauteur de 3270 € pour un achat de 4672€.

- **Les liens avec les familles sont également privilégiés.**

En plus des documents classiques tels que flyer ou règlement intérieur de fonctionnement, des informations sur les activités et les modalités de fonctionnement sont données aux familles avec des outils différents selon les équipes :

● Mise en place d'un accueil individualisé des familles, le matin et le soir, avec un retour sur la journée de l'enfant (mise en place cahier de vie où est mentionné le suivi des temps d'activités et de vie quotidienne).
● Mise en place d'un panneau d'affichage « coin infos » avec les informations concernant la vie du centre : planning, horaires, coordonnées, menus.
● Présence dédiée à la communication orale avec les parents sur les temps d'accueil (un animateur + le directeur dédié à l'accueil des familles).

4-4 Développement de la mixité sociale

Les affectations dans les différents centres de loisirs ne se font pas en fonction de la domiciliation, il peut donc y avoir sur une même structure des enfants de territoires différents. Par ailleurs, les centres de loisirs sont ouverts à toutes les familles, sans distinction d'avoir un emploi ou pas par exemple, ce qui induit là encore une certaine mixité sociale, soutenue également par une politique tarifaire calculée en fonction des revenus qui facilite une certaine accessibilité.
Le Programme de Réussite Éducative et la connaissance fine des directeurs TPS du public enfant des écoles doivent permettre de connaître les enfants qui n'ont pas accès à des activités éducatives et dont les familles pourraient être sensibilisées à l'intérêt des centres de loisirs du mercredi.

4-5 Mise en valeur de la richesse des territoires

La découverte du territoire, de ses différentes ressources qu'elles soient culturelles, sportives, patrimoniales, naturelles est au cœur du projet des centres de loisirs. De nombreuses sorties peuvent être organisées dans des lieux à proximité des centres de loisirs. La connaissance de ces lieux par les plus jeunes favorise un accès plus facile et peut faire tomber certains à priori.

D'autres projets favorisent la connaissance de la ville et de ses quartiers, rallye photo dans un quartier, prendre le tram pour aller en centre-ville par exemple ou encore faire des activités autour du développement durable à Peixotto avec un intervenant MDD….
S'éloigner aussi de Talence peut être une autre manière de se repérer avec des sorties assez proche (sortie Parc Moulineau).

4-6 le Développement d'activités éducatives de qualité, quelques exemples

Les projets des centres de loisirs mettent en avant le libre choix des enfants pour participer à des activités éducatives pensées et conçues en amont par des animateurs formés et encadrés eux-mêmes par des directeurs diplômés et expérimentés. Ces activités sont diversifiées et sont réalisées de manière ludique ne donnant lieu à aucune évaluation ni jugement ou classement quelconque. La démarche de participation et de construction progressive est valorisée. Les enfants sont encouragés à terminer une activité commencée mais la finalité reste dans le processus qui mène à un résultat.
Les activités sont surtout support aux relations collectives, à la connaissance de soi et de l'autre, à la collaboration, au respect et à la place de chacun. Elles peuvent émerger des enfants ou des adultes.

La question de l'inscription de ces activités dans un cycle et de l'aboutissement dans une réalisation finale doit toujours s'interroger au regard des envies des enfants, de leur disponibilité à faire ; la production n'est pas une fin en soi ni l'assurance de la réussite d'une activité mais les processus mis en marche pour faire ensemble doivent requérir toute l'attention des adultes pour que tous les enfants puissent trouver une place, celle qui leur est propre, qui les fait grandir, mûrir, qui leur permet de respecter les règles du groupe tout en s'épanouissant.

Quelques exemples d'activités :

- **Projet la malle émotion :** Création et mise en place avec les animateurs car il y avait régulièrement des enfants qui n'arrivaient pas à gérer leurs émotions et aucun espace pour les exprimer. La malle à émotions propose des supports pour arriver à exprimer les émotions ou arriver à se calmer. Quand un enfant en a besoin, un animateur se détache et l'amène dans l'espace dédié. Il y a un temps définit, et l'enfant peut utiliser les outils qu'il veut. L'animateur accompagne l'enfant sur l'utilisation des outils si besoin mais sinon se tient en retrait : casque anti bruit pour s'isoler, loto à émotion pour présenter la carte qui correspond quand l'enfant n'arrive pas à verbaliser ses émotions (la carte « fâché ! » la carte « énervé ! » la carte « en colère ! »), balle à émotion en mousse à lancer, etc.

- **Projet sur la relaxation :** Réalisation de leurs silhouettes grandeurs natures par les enfants afin de mieux comprendre comment on peut apprendre à se relaxer. Stimulation de l'imaginaire des enfants. Atelier sur la respiration et la décontraction. Suite aux conditions sanitaires nous avons pu observer que les enfants avaient besoin de se détendre et d'oublier tout le stress que cela avait pu développer.

- **Projet Sensibilisation au harcèlement et cyber harcèlement :** Lecture et témoignages, théâtre d'improvisation et débats sur différentes thématiques (harcèlement scolaire, les dangers d'internet). Nous avons pu observer avec les animateurs mais aussi les enseignants que les enfants parlaient beaucoup de ces sujets-là notamment en CM1 et CM2. Beaucoup d'enfant jouaient en réseau et discutaient ensemble en ligne et pas forcément de façon positive. Ce projet a donc été réalisé avec les grands.

- **Création d'un film de présentation des temps périscolaires** fait avec les enfants pour expliquer le fonctionnement et palier à l'absence des goûters rencontres en ce contexte de crise sanitaire, avec les familles

CONCLUSION :

Beaucoup d'éléments ont été mis en place pour favoriser au maximum la pérennité des équipes d'animation mais malgré cela il reste une problématique forte autour du recrutement qui existe également dans les autres communes.
Plusieurs aménagements ont permis aux centres de loisirs d'être en phase avec les temps familiaux. L'accueil, à chaque fois que cela est possible, d'enfants porteurs de handicap leur donne accès à un loisirs dans le droit commun et permet à leurs parents de vivre une relation apaisée aux loisirs de leurs enfants. Enfin la mixité de provenance et une politique tarifaire adaptée aux revenus de chaque famille favorise la mixité sociale

5 - La nouvelle charte

Les actions mises en place sur le temps périscolaire et particulièrement dans les centres de loisirs vont conformément à la nouvelle charte s'axer autour des 4 points suivants :

Axes	Objectifs	Moyens	Indicateurs d'évaluations
La complémentarité et la cohérence éducative différents temps de l'enfant.	Construire et partager une charte éducative commune à l'ensemble de la communauté éducative dans l'école.	Constituer un groupe de travail Education nationale /ville/ représentants des parents d'élève pour écrire la charte. Produire un document partagé diffusables aux équipes	- Fréquence des rencontres, - Qualité des rencontres - Production d'un document partagé
	Construire une charte du bien vivre ensemble avec les enfants autour de notions définies en amont (langage, respect, bienveillance ...)	Constituer un groupe de travail des professionnels partenaires pour : échanges de pratiques, définitions de notions éducatives communes (se parler correctement, se respecter …). Produire un document partagé diffusable équipes.	- Fréquence et nombre de rencontre, - Production d'un document partagé
	Inscrire les actions en cohérence avec les projets d'écoles.	Connaître les projets des écoles. Déterminer un axe à soutenir.	- Nombre d'action s'inscrivant dans le prolongement du projet d'école
L'accueil de tous les publics (enfants et leurs familles).	Maintenir la mixité sociale	Proposer une politique tarifaire en fonction des revenus	- Effectivité des politiques tarifaires - Etude des usagers par QF (CEJ)
		Continuer à accueillir tous les enfants sans distinction sur le statut de travailleur ou pas des parents	- Effectivité d'un accueil sans distinction
		Maintenir l'absence de sectorisation territoriale.	- Etude des provenances des enfants par secteur scolaire
	Maintenir l'accueil des enfants porteurs de handicap	Partager une méthodologie commune sur l'accueil des familles.	- Ecriture, partage et mise en œuvre de la méthodologie
		Identifier un réseau (qui est actif dans ce domaine) dont les membres pourraient être sollicitées.	- Production de la liste des professionnels susceptibles d'être sollicités.
		Développer de la formation pour les animateurs	- Nombre de formation
Mise en valeur de la richesse des territoires.	Faire découvrir leur ville aux enfants	Former les équipes à découvrir le territoire ; Activités ciblées découverte de quartier. Parcours patrimoine pour découverte par les animateurs Kit rassemblant lieux remarquables et autres	- Nombre d'action auprès des animateurs
	Travailler sur les créneaux des activités à l'échelle du territoire	Partager et confronter entre professionnels les horaires des activités des enfants sur l'ensemble du territoire. Améliorer les articulations d'horaires entre centres de loisirs et activités culturelles et sportives.	- Effectivités des rencontres
Le développement d'activités éducatives de qualité.	Maintenir des propositions sous forme de cycles quelles que soient les structures d'accueil	Multiplier les partenariats avec les établissements culturels et associations sportives	- Nombre de cycles - Description des activités, Satisfaction des enfants
	Maintenir un degré d'exigence dans la préparation des activités	Maintenir et animer des méthodologies de préparation des activités	
		Stabilité des équipes	- Etude de la permanence des animateurs dans les équipes

6 - EVALUATION- COORDINATION-PILOTAGE

A - Evaluation

Chaque année les indicateurs permettront de conduire une évaluation quantitative et qualitative qui sera présenté au comité de pilotage.

B - Coordination

VILLE DE TALENCE
Noms et fonction des correspondants :
Dany Bianco : Responsable du Service Éducation coordinatrice PEDT
Laurent Fillatreau : Responsable Service Activités Périscolaires, Centres de loisirs et AEEBC (Accueil de l'Enfant et Entretien des Bâtiments communaux)
Adresse : Hôtel de Ville, Rue du Professeur Arnozan - Talence
Tel : 05 56 84 78 33
Adresse électronique : dbianco@talence.fr, lfillatreau@talence.fr

C - Pilotage

Le Comité de Pilotage doit représenter les différents partenaires impliqués dans le projet en tenant compte des groupes déjà constitués. Il est ainsi envisagé la composition suivante :

- Monsieur le Maire,
- 6 élus (1. adjoint Education, périscolaire et centres de loisirs, accueil de l'enfant et entretien des bâtiments communaux, 2. adjoint Culture, relations internationales et jumelages, 3. adjoint Cohésion sociale, politiques de prévention et politique de la ville, 4. adjoint aux Sports, 5. conseiller municipal de l'Opposition, 6. conseiller municipal de l'Opposition),
- 1 représentant de la CAF,
- 1 représentant du Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports,
- l'Inspectrice Éducation Nationale de circonscription et 2 directeurs-trices d'écoles,
- 6 représentants des parents d'élèves issus des groupes de concertation,
- Les représentants des associations gestionnaires de centres de loisirs,
- Les responsables administratifs municipaux : Direction Enfance et Vie Educative, responsable service Education coordination du PEDT, responsable service accueils périscolaires, centres de loisirs et Accueil de l'Enfant et Entretien des Bâtiments Communaux,
- Le représentant des DDEN du territoire de Talence (délégué départemental de l'Éducation Nationale).

7- LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 : Direction des temps périscolaires.
Annexe 2 bis : Contrats locaux d'accompagnement scolaire.
Annexe 3 : Fréquentation Ecole de musique et de danse.
Annexe 4 : Fréquentation des associations sportives.
Annexe 5 : Guide du périscolaire.
Annexe 6 : Projet Educatif.

.